



REGLEMENT CRITERIUM DE FRANCE 2020

AMATEUR & PRO



CSO

DU 17 AU 20 DECEMBRE 2020 – YVRE L'EVEQUE (72)

Période de qualification	Clôture des engagements
Du 1^{er} septembre 2019 au 29 novembre 2020	Lundi 07 décembre 2020
Clôture des listes de qualification : Vendredi 04 décembre 2020	

SOMMAIRE

Conditions générales	2
Conditions de participations	2
Conditions de qualifications	2
Barèmes techniques	3
Dotations	4

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Dressage, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

Conditions générales

Définition d'un critérium :

- Epreuve en plusieurs étapes et une norme technique donnant lieu à une remise des prix.
- L'engagement est individuel.

Pour tous les critères, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance.

Conditions de participations

L'accès au Critérium de France est conditionné :

- Par le classement du cavalier à l'issue de la période de qualification dans la liste de qualification régionale de l'indice, la division, du critérium visé suivant sa domiciliation sportive. Pour ces listes de qualification, toutes les performances du classement permanent seront prises en compte.
- Pour les CRE organisant une finale régionale, la participation des cavaliers à celle-ci est obligatoire en plus de la liste de qualification.

Si un couple est qualifié dans deux Critériums, il pourra choisir de participer dans le Critérium de son choix.

Le changement d'équidé est autorisé dans le cadre de la procédure réglementaire avant le début de la 1^o étape.

Chaque cavalier doit participer à toutes les étapes du Critérium avec le même cheval.

PARTICIPATIONS COUPLE

Un même couple ne peut participer que dans un seul Critérium.

PARTICIPATIONS CAVALIER

Un même cavalier peut participer à deux Critériums différents.

PARTICIPATIONS EQUIDE

Un même équidé ne peut participer qu'à un seul Critérium.

Conditions de qualifications

NOMBRE DE CAVALIERS QUALIFIES

Le nombre de cavaliers qualifiés dans chaque critérium et par CRE est défini par la FFE et pourra être modifié en fonction des consignes sanitaires.

REGIONS	LFC Pro*	LFC Amateur*
Auvergne-Rhône-Alpes	5 meilleurs cavaliers par indice et par région	10 meilleurs cavaliers par indice et par région pour le critérium 135 & 15 meilleurs cavaliers par indice et par région pour les critères 130, 120, 110, 100
Bourgogne-Franche-Comté		
Bretagne		
Centre-Val de Loire		
Corse		
Grand Est		
Hauts-de-France		
Île-de-France		
Normandie		
Nouvelle-Aquitaine		
Occitanie		
Pays de la Loire		
Provence-Alpes-Côte d'Azur		

**La qualification des cavaliers est glissante. Si un cavalier qualifié n'engage pas dans un critérium, c'est le cavalier engagé et suivant au classement de la liste de qualification et/ou du classement de la finale régionale qui le remplace. Les cavaliers engagés mais non qualifiés dans un critérium verront leurs engagements remboursés à partir du lundi 13 décembre 2020.*

QUALIFICATION CAVALIERS & FERMETURES

CRITERIUM	LFC Pro	LFC Amateur
135	Fermé aux couples ayant participé à un GP Pro 1, GP Pro Elite ou à un GP CSI 2* et +	5 points minimum en GP Pro 2 ou GP CSI 1*
130	Fermé à tout cavalier ayant une LFC Pro	Ouvert à tout cavalier ayant une LFC Amateur
120		
110		
100		

Barèmes techniques

EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

CRITERIUM	Normes techniques (verticaux)			Vitesse
	1ère étape	2ème étape	3ème étape	
135	130 cm	130 cm	135 cm	350m/min
130	125 cm	125 cm	130 cm	
120	115 cm	115 cm	120 cm	
110	105 cm	105 cm	110 cm	
100	95 cm	95 cm	100 cm	

DEROULEMENT

Chaque Critérium se court sur 2 étapes et une finale.

- 1^e étape : Barème A au chrono. Ordre de départ = ordre du programme.
- 2^e étape : Barème A sans chrono. Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire.

Les éliminés ou abandons dans la 1^e et/ou la 2^e étape et/ou dans la finale se voient attribuer le score du dernier couple dans l'étape, plus 20 points avec le double du temps accordé.

Classement provisoire à l'issue de la 2^e étape : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples dans les 2 premières étapes, le temps de la 1^e étape départage les ex-æquo.

- Finale : Barème A sans chronomètre en 1 manche. La finale est réservée aux premiers du classement individuel provisoire à l'issue des 2 premières étapes, à raison de 25 % des partants du 1^{er} jour avec au minimum 15 finalistes.

CLASSEMENT FINAL

Pour les finalistes, le classement final s'obtient en additionnant les points de pénalité des 3 étapes. Les ex-æquo à égalité de points pour la 1^e place et/ou la 2^e place et/ou la 3^e place sont départagés par un barrage au chronomètre organisé à l'issue de la finale. Pour la suite du classement des non barragistes, à égalité de points, c'est le chronomètre de la 1^e étape qui départage les ex-æquo.

Les cavaliers qualifiés pour la finale mais non partants :

- seront classés à la suite des finalistes en fonction de leurs résultats dans les 2 premières étapes, le temps de la 1^e étape départageant les ex-æquo.
- ne peuvent pas être remplacés par des cavalier non qualifiés pour la finale et les suivants au classement.

Consolante : pour les non finalistes, une consolante est proposée. Cette consolante ne compte pas pour le classement général de l'épreuve. L'engagement à la consolante est compris dans l'engagement du critérium.

Dotations

CRITERIUM	1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	Classement Général
135	1 000€	1 000€	8 000€
130	600€	600€	3 200€
120	400€	400€	2 100€
110	300€	300€	1 500€
100	200€	200€	1 000€

Pour les étapes : répartition règlementaire par tiers, soit un prix pour 4.

Classement général : répartition règlementaire par quarts, soit un prix pour 4 avec un minimum de huit prix distribués. Tous les prix créés sont à la charge de l'organisateur.

REMISE DES PRIX

- Les 8 premiers cavaliers du classement général sont appelés en tenue et à cheval à la remise des prix.
- Les cavaliers classés dans le 1^{er} quart du classement général (à partir de la 9^{ème} place) reçoivent un flot à récupérer au commissariat général.